

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

2. Service producteur

INSEE, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

3. Service réalisant la collecte

INSEE, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution mensuelle de l'enquête avec parution mensuelle des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, goulots de production, effectifs, difficultés de recrutement... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-sept États membres de l'Union européenne. L'enquête, réalisée en France depuis 1975, fournit les informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat - et Banque Centrale Européenne), les statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment permet de disposer d'une vue rapide, complète et cohérente du secteur du bâtiment, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les statistiques classiques. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises du bâtiment. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. À ce titre, les questionnaires, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés dans les instituts nationaux des pays adhérant à ce système.

Enquête complétée par l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment (entreprises de moins de 11 salariés).

10. Cible de l'enquête

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés.

Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

11. Champ de l'enquête

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée auprès d'entreprises travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, les travaux de maçonnerie générale, la réalisation de charpentes et de couvertures, les travaux d'installation et de finition. Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes NAF suivants : 45.2A, 45.2B, 45.2T, 45.2V pour le gros œuvre et 45.2J, 45.2K, 45.2L, 45.3A, 45.3C, 45.3E, 45.3F, 45.4A, 45.4C, 45.4D, 45.4F, 45.4H, 45.4J, 45.4L, 45.4M pour le second œuvre.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie porte sur la France métropolitaine et fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Participent au système harmonisé les vingt-sept États membres de l'Union européenne.

Les DOM ne font pas partie du champ.

Toutes les Directions Régionales peuvent effectuer des usages régionaux (avec une repondération des résultats nationaux) de l'enquête nationale et neuf Directions Régionales (Alsace, Bretagne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Picardie) conduisaient de propres extensions régionales en 2007, par exploitation d'un échantillon d'entreprises régionales. L'abandon de ces extensions régionales est à l'étude dans certaines de ces Directions Régionales.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Enquête annuelle d'entreprise de la construction.

Sondage stratifié. Une strate est définie comme le croisement d'un secteur et d'une taille d'entreprises en terme d'effectifs.

14. Mode de collecte

Deux modes : questionnaire remis par la poste et collecte par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment est réalisée tous les mois. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit 4 jours ouvrables avant la fin du mois courant. Les résultats d'enquête sont envoyés à la Commission européenne 4 jours ouvrables avant la fin de mois.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide (la plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, stable, baisse », ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale »). Au total, le temps de réponse maximum est de l'ordre de quinze minutes.

17. Instances de concertation (comité scientifique, de concertation, de pilotage, de suivi...)

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture harmonisées, d'instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture non harmonisées associés à la réflexion sur les enquêtes harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et EUROSTAT ; BCE ;

OCDE), d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe et de représentants d'entreprises. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés : les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La diffusion des résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection des *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de Conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM). Le dispositif de réponse et de retour d'informations par internet ouvert en juin 2007 à l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment enrichit encore ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public personnalisé.

L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne, qui les diffuse dans les lignes de ses propres publications relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des Enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de toutes les enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises (10 au total). L'ensemble de ces activités mobilise ainsi une équipe de 22 personnes, dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.